

Légalité de l'affectation de l'impôt sur les véhicules

Raoul Jaeggi (PVL)

En décidant à près de 83% de baisser l'impôt cantonal sur les véhicules, les citoyens jurassiens ont de manière cinglante remis à l'ordre le Parlement jurassien et le Gouvernement. L'argument porte-monnaie a certes joué un rôle dans l'acceptation de cette initiative mais le score impressionne et met en exergue un décalage grandissant entre la population et les autorités.

Il semble évident que les électeurs jurassiens ont également bien compris que l'État ne respectait pas sa propre loi et, de fait, veulent que cela change ! J'espère que oui, car à la lecture de certaines positions, il semble que ce n'est pas clair pour certains élus : entre ceux qui continuent de parler baisse des recettes de l'État ou ceux qui évoquent le manque à gagner pour l'État.

C'est pourtant clair ! Vu les obligations légales, l'initiative n'a pas joué de rôle et si le résultat avait été un refus, le respect de la légalité de l'affectation de ces taxes aurait été le même.

Maintenant que ce fait est connu, le Gouvernement peut-il nous rassurer et nous confirmer que l'illégalité de l'affectation de l'impôt sur les véhicules a bien été corrigée et l'intégralité de ce qui est perçu est bien attribué à la route ?

Raoul Jaeggi (PVL)

Co-signataires

- Emilie Moreau (PVL)
- Yves Gigon (UDC)

Intervention déposée officiellement le 18 mai 2022

Documents annexés